


# Procedure file

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	2008/0032(COD) Procédure terminée
Adaptation de certains actes à la procédure de réglementation avec contrôle, règlement "omnibus", quatrième partie	
Sujet 8.40.10 Relations interinstitutionnelles, subsidiarité, proportionnalité, comitologie	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>JURI</b> Affaires juridiques		19/12/2007
		PPE-DE <a href="#">SZÁJER József</a>	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>ECON</b> Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>EMPL</b> Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>ENVI</b> Environnement, santé publique et sécurité alimentaire		27/02/2008
		PPE-DE <a href="#">OUZKÝ Miroslav</a>	
	<b>ITRE</b> Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>IMCO</b> Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
<b>TRAN</b> Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	<a href="#">Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)</a>		28/05/2009
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	<a href="#">Secrétariat général</a>	BARROSO José Manuel	

Evénements clés			
11/02/2008	Publication de la proposition législative	<a href="#">COM(2008)0071</a>	Résumé
13/03/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		

26/06/2008	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
08/07/2008	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	<a href="#">A6-0301/2008</a>	
16/12/2008	Résultat du vote au parlement		
16/12/2008	Décision du Parlement, 1ère lecture	<a href="#">T6-0600/2008</a>	Résumé
28/05/2009	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
18/06/2009	Signature de l'acte final		
18/06/2009	Fin de la procédure au Parlement		
18/07/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

### Informations techniques

Référence de procédure	2008/0032(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 055; Traité CE (après Amsterdam) EC 285-p1; Traité CE (après Amsterdam) EC 080-p2; Traité CE (après Amsterdam) EC 047-p2; Traité CE (après Amsterdam) EC 175-p1; Traité CE (après Amsterdam) EC 152-p4b; Traité CE (après Amsterdam) EC 071-p1; Traité CE (après Amsterdam) EC 095; Traité CE (après Amsterdam) EC 152-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	JURI/6/59615

### Portail de documentation

Document de base législatif		<a href="#">COM(2008)0071</a>	11/02/2008	EC	Résumé
Banque centrale européenne: avis, orientation, rapport		<a href="#">CON/2008/0019</a> <a href="#">JO C 117 14.05.2008, p. 0001</a>	05/05/2008	ECB	
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE407.791</a>	09/06/2008	EP	
Avis de la commission	<b>ENVI</b>	<a href="#">PE405.771</a>	10/06/2008	EP	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">A6-0301/2008</a>	08/07/2008	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">T6-0600/2008</a>	16/12/2008	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		<a href="#">SP(2009)402</a>	29/01/2009	EC	
Projet d'acte final		<a href="#">03734/2008/LEX</a>	18/06/2009	CSL	

### Informations complémentaires

Parlements nationaux	<a href="#">IPEX</a>
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>

[Règlement 2009/596](#)

[JO L 188 18.07.2009, p. 0014](#) Résumé

[Rectificatif à l'acte final 32012R0596R\(01\)](#)

[JO L 086 24.03.2012, p. 0025](#)

## Adaptation de certains actes à la procédure de réglementation avec contrôle, règlement "omnibus", quatrième partie

---

OBJECTIF : adaptation à la procédure de réglementation avec contrôle de certains actes soumis à la procédure de codécision visée à l'article 251 du traité (Règlement « omnibus » - 4ème partie).

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : la décision 1999/468/CE du Conseil du 28 juin 1999 fixant les modalités de l'exercice des compétences d'exécution conférées à la Commission (comitologie) a été modifiée par la décision 2006/512/CE qui a introduit la procédure de réglementation avec contrôle pour les mesures de portée générale ayant pour objet de modifier des éléments non essentiels d'un acte de base adopté selon la procédure de codécision, y compris en supprimant certains de ces éléments ou en le complétant par l'ajout de nouveaux éléments non essentiels.

Conformément à la déclaration conjointe du Parlement européen, du Conseil et de la Commission relative à la décision 2006/512/CE, pour que cette nouvelle procédure soit applicable aux actes déjà en vigueur adoptés selon la procédure de codécision, ceux-ci doivent être adaptés conformément aux procédures applicables.

La présente proposition couvre 46 actes législatifs à adapter à la nouvelle procédure de réglementation avec contrôle (la liste des actes est annexée à la proposition). Les modifications à apporter aux actes concernent uniquement les procédures de comité et ne nécessitent donc pas de transposition par les États membres dans le cas des directives.

## Adaptation de certains actes à la procédure de réglementation avec contrôle, règlement "omnibus", quatrième partie

---

En adoptant le rapport de M. József SZAJER (PPE-DE, HU), la commission des affaires juridiques a approuvé, sous réserve d'amendements, la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant adaptation à la décision 1999/468/CE du Conseil, telle que modifiée par la décision 2006/512/CE, de certains actes soumis à la procédure visée à l'article 251 du traité, en ce qui concerne la procédure de réglementation avec contrôle ? Adaptation à la procédure de réglementation avec contrôle ? Quatrième partie.

Le rapporteur a proposé aux autres commissions d'adopter les paquets alignement aussi rapidement que possible afin que la procédure de réglementation avec contrôle commence à s'appliquer à l'acquis avant l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne (qui contient des dispositions importantes concernant les actes délégués remplaçant la procédure de réglementation avec contrôle, mais dont l'adoption via la codécision sera longue). Le présent rapport comporte plusieurs amendements proposés par d'autres commissions dans les avis qu'elles ont transmis sous forme de lettres, ainsi que des amendements ayant trait aux dossiers de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire.

## Adaptation de certains actes à la procédure de réglementation avec contrôle, règlement "omnibus", quatrième partie

---

Le Parlement européen a adopté par 604 voix pour, 24 voix contre et 10 abstentions, une résolution législative modifiant la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant adaptation à la décision 1999/468/CE du Conseil, telle que modifiée par la décision 2006/512/CE, de certains actes soumis à la procédure visée à l'article 251 du traité, en ce qui concerne la procédure de réglementation avec contrôle ? Adaptation à la procédure de réglementation avec contrôle ? Quatrième partie.

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. József SZAJER (PPE-DE, HU), au nom de la commission des affaires juridiques.

Les amendements - adoptés en 1<sup>ère</sup> lecture de la procédure de codécision ? sont le résultat d'un compromis négocié entre le Parlement et le Conseil.

Les actes dont la liste figure à l'annexe du règlement sont adaptés, conformément à ladite annexe, à la décision 1999/468/CE, telle que modifiée par la décision 2006/512/CE, qui a introduit la procédure de réglementation avec contrôle pour l'adoption des mesures de portée générale ayant pour objet de modifier des éléments non essentiels d'un acte de base adopté selon la procédure de codécision.

## Adaptation de certains actes à la procédure de réglementation avec contrôle, règlement "omnibus", quatrième partie

---

OBJECTIF : adaptation à la procédure de réglementation avec contrôle de certains actes soumis à la procédure de codécision (Règlement «

omnibus » - 4<sup>ème</sup> partie).

ACTE LÉGISLATIF : Règlement (CE) n° 596/2009 du Parlement européen et du Conseil portant adaptation à la décision 1999/468/CE du Conseil de certains actes soumis à la procédure visée à l'article 251 du traité, en ce qui concerne la procédure de réglementation avec contrôle - Adaptation à la procédure de réglementation avec contrôle - Quatrième partie.

CONTENU : la décision 1999/468/CE du Conseil du 28 juin 1999 fixant les modalités de l'exercice des compétences d'exécution conférées à la Commission (comitologie) a été modifiée par la décision 2006/512/CE qui a introduit la procédure de réglementation avec contrôle pour les mesures de portée générale ayant pour objet de modifier des éléments non essentiels d'un acte de base adopté selon la procédure de codécision, y compris en supprimant certains de ces éléments ou en le complétant par l'ajout de nouveaux éléments non essentiels.

Le règlement couvre 46 actes législatifs à adapter à la nouvelle procédure de réglementation avec contrôle (la liste des actes est annexée à la proposition). Les modifications à apporter aux actes concernent uniquement les procédures de comité et ne nécessitent donc pas de transposition par les États membres dans le cas des directives.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 07/08/2009.